

[Etude Altares Défaillances et sauvegardes d'entreprises, 1^{er} trimestre 2024]

17 000 défaillances d'entreprises au 1^{er} trimestre 2024, au plus haut depuis près de 10 ans ; mais l'augmentation ralentit à +19,4 %

« La situation reste éminemment tendue pour les entreprises et l'emploi, mais de premiers signaux d'accalmie émergent »

Paris, le 11 avril 2024 | Le groupe Altares, expert historique et référent de la donnée d'entreprises, dévoile aujourd'hui les chiffres des défaillances d'entreprises en France pour le 1^{er} trimestre 2024¹. Alors que la situation reste très tendue pour les entreprises et sur le front de l'emploi, de premiers signaux faibles d'accalmie émergent dans certaines activités et dans plusieurs départements.

- 17 088 procédures ouvertes au T1 2024, au plus haut depuis le T1 2015 (18 134).
- La barre des 60 000 défauts sur 12 mois franchie dès le mois de février.
- 154 PME de plus de 50 salariés ont fait défaut ce trimestre, au plus haut depuis le T1 2013 (156).
- Les activités liées à l'immobilier toujours en très grandes difficultés.
- L'Ile-de-France, avec 4 000 défauts en 3 mois (+30 %), enregistre le pire T1 depuis 20 ans.

Mais ...

- L'augmentation du nombre de défauts (+19,4 %) est la plus faible depuis 2 ans.
- Les très jeunes entreprises résistent mieux (+5,9 %).
- Plusieurs activités repassent dans le vert : commerces de bouche et activités sportives
- Les défauts augmentent de moins de 10 % en Hauts de France et Nouvelle Aquitaine

Thierry Millon, directeur des études Altares : « Au terme de ce premier trimestre, le nombre des défaillances d'entreprises augmente encore et la barre symbolique des 60 000 défauts sur 12 mois a été franchie en février pour la première fois depuis l'été 2016. Mais une lente amélioration se dessine. A la faveur d'un mois de mars 'mieux orienté', l'augmentation des faillites reste sous la barre des 20 %. Dans 1 département sur 5, on observe une stabilisation voire une diminution des ouvertures de procédures. Ce qui ne doit pas laisser ignorer de très fortes disparités en région. L'Ile de France, très sensible aux difficultés de l'immobilier, enregistre son pire T1 depuis 20 ans. La situation s'améliore pour les activités en lien avec le consommateur, ralentissant fortement la sinistralité chez les TPE. En revanche, les tensions restent très fortes pour les grosses PME (50 à 200 salariés) dont le nombre de défauts augmente de près de 60 %. La fragilité de ces employeurs fait peser une menace sur près de 59 000 emplois à terme. »

Le nombre de défaillances d'entreprises se rapproche des niveaux de début 2015

17 088 entreprises sont tombées en défaillance entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2024, soit une hausse de 19,4 % par rapport à la même période de 2023. La France se rapproche ainsi de sa sinistralité de début 2015 à 18 134.

¹ La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal de commerce ou Judiciaire. Cela ne recouvre donc ni les procédures amiables ni les suites d'ouverture.

Avec 349 jugements enregistrés ce trimestre, le nombre de procédures de sauvegarde est en hausse de 13,7 %. Cet outil d'anticipation retombe à seulement 2 % de l'ensemble des procédures.

Les redressements judiciaires (RJ) sont en hausse rapide de 44,6 % pour 4 743 jugements prononcés. Ce nombre est au plus haut depuis début 2016 (4 835). Les redressements représentent désormais plus d'un jugement sur quatre (27,8 %).

Les jugements en liquidation judiciaire (LJ) augmentent moins vite (+11,8 %). 11 996 liquidations directes ont été prononcées, un nombre qui se rapproche des 12 487 de début 2015.

Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par trimestre

(Données arrêtées au 1^{er} avril de chaque année)

	2020 T1	2021 T1	2022 T1	2023 T1	2024 T1	EVOLUTION T1 2024/23	MOYENNE 5 ANS
Sauvegardes	232	170	220	307	349	13,7%	256
Redressements Judiciaires	3 061	1 493	2 188	3 280	4 743	44,6%	2 953
Liquidations Judiciaires directes	7 609	5 743	7 564	10 730	11 996	11,8%	8 728
Total défaillances	10 902	7 406	9 972	14 317	17 088	19,4%	11 937
Total Emplois menacés	34 500	29 940	30 258	59 074	58 700	-374	42 494
Emplois menacés par entreprise	3,2	4,0	3,0	4,1	3,5	-0,6	3,6

La situation s'améliore pour les TPE mais reste tendue pour les PME

Les TPE constituent toujours l'essentiel des défauts (92 %). Ce trimestre, 15 600 TPE de moins de 10 salariés sont tombées en défaillance. Mais le rythme décélère : un peu moins de 19 % d'augmentation des défauts contre plus de 42 % au T1 2023.

En revanche, le bilan est plus contrasté pour les PME-ETI. 1 444 sociétés d'au moins 10 salariés ont fait défaut au cours de ce premier trimestre 2024, en augmentation de 28 %. A noter que la dégradation était deux fois plus rapide un an plus tôt (+ 59 %).

Les défauts des PME de 50 à 200 salariés en hausse de près de 60 % par rapport au T1 2023

La situation est particulièrement tendue pour les plus grandes PME de plus de 50 salariés. 154 ont fait l'objet d'une procédure collective, un nombre au plus haut depuis plus de dix ans (156 en T1 2013). Le nombre d'ouvertures flambe de 58 % chez les PME de 50 à 200 salariés.

En dépit de la fragilité des PME, le nombre d'emplois menacés par ces procédures retombe légèrement sous 59 000. 27 500 de ces emplois sont attachés à des structures ayant été liquidées.

Les plus jeunes entreprises résistent mieux, mais celles qui font défaut sont placées à 80 % en liquidation judiciaire directe

Les jeunes entreprises, créées à partir de 2022, démontrent une plus forte résistance que la moyenne. 1 610 sont tombées en défaillance, soit 'seulement' 5,9 % de plus qu'au T1 2023. Ces structures, qui ne portent pas la charge d'une dette liée au Covid, subissent les effets d'une conjoncture défavorable. Dotées de moins de fonds propres que leurs aînées, elles sont cependant très majoritairement, à 80 %, placées en liquidation judiciaire directe.

Les structures âgées de 11 à 15 ans présentent elles aussi une évolution bien en-deçà de la moyenne (+13 %).

Les activités en lien avec les consommateurs retrouvent progressivement des couleurs, mais les activités liées à l'immobilier restent dans l'œil du cyclone

Après des mois d'activité en berne, les activités de services à la personne, de restauration, de commerce de bouche retrouvent des couleurs. Mais d'autres activités, en tête desquelles, l'immobilier, mais aussi l'équipement du foyer font encore grise mine.

Les activités dans le vert ou mieux orientées

Les commerces de bouche

En première ligne face à la flambée des prix des matières premières agricoles et de l'énergie, et soumis à une consommation des ménages atone, les commerces de bouche étaient devenus le symbole des déflagrations économiques consécutives à la fin de l'ère Covid et le début de la guerre en Ukraine.



La **boulangerie** avait vu le nombre de ses défaillances presque doubler (+92 %) début 2022 puis encore très fortement augmenter (+69 %) début 2023. Ce premier trimestre 2024, le secteur bascule enfin dans le vert (-12 % pour 275 boulangers).



La **boucherie**, confrontée aux mêmes hausses mais aussi à un changement des modes de consommation, inverse également la tendance. Alors que les défauts augmentaient encore de 74 % il y a un an, ce début 2024 s'inscrit en forte amélioration (-25 % pour 105 boucheries).



La **restauration** retrouve également des couleurs après deux années bien compliquées. Certes les défaillances augmentent encore mais de 'seulement' 12 % en **restauration rapide (781 établissements)** et 9 % (**981**) dans le **service à table**. Rappelons que ce dernier accusait des hausses de plus de 110 % début 2022 et encore +50 % début 2023.

D'autres activités de services aux particuliers : coiffeurs, clubs de sports et auto-écoles retrouvent le sourire



Après avoir atteint des records de défaillances en 2023, la **coiffure** parvient à émerger d'une situation exceptionnelle. Début 2022, le secteur accusait une hausse des défauts de +84 %, taux encore haut (+49 %) un an plus tard, soit au T1 2023. Désormais, la coiffure affiche à peine plus de +5 % de défauts (325 établissements).



Parmi les autres activités destinées aux consommateurs, celles liées au sport se refont une santé. Les **centres ou club de sport** enregistrent un nombre de procédures en recul de 27 % (69 établissements).



Enfin, les **auto-écoles** résistent avec une soixantaine de sorties de route, un nombre quasi stable.

Côté B2B, services aux entreprises et industrie manufacturière retrouvent de belles couleurs



Les **services aux entreprises** : la **sécurité privée** connaît un début d'année comparable à celui de 2023 aux environs de 90 défauts. C'est également le cas de **l'ingénierie** qui se stabilise sous les 210 procédures. La **programmation informatique**, très chahutée ces derniers mois, repasse dans le vert (115 ; -13 %).



L'**industrie manufacturière** : les activités liées à **l'environnement** contiennent la sinistralité à 40 défauts. **L'imprimerie** qui accusait une hausse de +58 % il y a un an, parvient à rester nettement sous les 10 % (+6 %). La **mécanique industrielle** repasse dans le vert (25 ; -17 %).

Les activités encore à la peine voire en fortes difficultés



L'habillement : la **vente au détail** d'habillement reste sous tension mais limite la dégradation à **+22 % (350 entreprises)** après un début d'année 2023 très difficile (+65 %). Le **négoce de gros** dont le nombre de défaillances avait doublé il y a un an, affiche un net recul ce premier trimestre (**38 ; -24 %**). En revanche, la **fabrication de vêtements** de dessus est sévèrement orienté (**38 ; +58 %**).



Les services aux entreprises : les activités de **conseil en communication et gestion** (**368 ; +29 %**) ou de **nettoyage de bâtiments** (**231 ; +32 %**) restent en difficulté, tout comme le **transport routier** de marchandises (**486 ; +34 %**) en particulier pour l'interurbain.

La construction : on sait les tensions qui pèsent sur le secteur. Les niveaux de défaillances, s'ils ne sont pas catastrophiques, sont au-dessus de la moyenne avec un peu plus de **4 400 défauts en ce 1er trimestre, en augmentation de 31 %**.



Les activités immobilières présentent, comme on pouvait s'y attendre, des évolutions très lourdes. Ainsi, le nombre de défaillances **d'agences immobilières** a quasiment doublé ce trimestre (**374 ; +95 %**), comme un an plus tôt.



Le **bâtiment** enregistre des évolutions moins atypiques de **+29 % (1 269) dans le gros œuvre** et **+25 % dans le second œuvre (2 064)**. Ces tensions se propagent aux **matériaux de construction** dans le commerce de gros (**86 ; +41 %**) ou la **fabrication** (**57 ; +30 %**). **L'équipement du foyer** n'est pas davantage épargné (**310 ; +62 %**) notamment dans le **détail de meubles**, où le nombre de défauts a quasiment doublé sur un an (**106 ; +96 %**).



Le social et médical : les activités de **santé humaine et action sociale** (**278 ; +32 %**) sont sous tension n'épargnant pas le commerce, notamment les **pharmacies** (**32 ; +78 %**).

De meilleurs signaux mais une trajectoire encore compliquée.

Thierry Millon conclut : « Comme le suggérait déjà notre précédente étude, le ralentissement économique souffle sur des braises Covid encore fumantes et frappe les employeurs. Avec plus de 17 000 défauts, sur les trois premiers mois 2024, la moyenne de la décennie pré-covid pour un premier trimestre est dépassée (16 700). Parmi eux plus de 1 400 concernent des PME dont une sur dix emploie plus de 50 salariés. Des PME fragilisées par une dette désormais trop lourde dans une conjoncture trop faible.

Cependant, à l'instar de l'inflation, le rythme des défaillances semble lui-aussi vouloir ralentir à l'entame du printemps. L'activité économique fait du sur-place, ne permettant pas encore un reflux des cessations de paiement, mais les hausses exceptionnelles alignées depuis deux ans pourraient être enfin stoppées. Janvier 2024 est retombé à son rythme de janvier 2022 sous les +20 % contre +45 % en moyenne mensuelle entre ces deux dates. A la faveur d'une conjoncture qui redeviendrait progressivement un peu plus accommodante, l'année 2024 s'achèverait sur un nombre de défaillances, sauvegardes comprises, en hausse de 10 % proche donc des 64 000 procédures, un nombre élevé mais pas un mur de faillites. »

[Retrouvez en annexes le détail des défaillances d'entreprises en région](#)

L'étude complète « Défaillances et sauvegardes d'entreprises - 1^{er} trimestre 2024 » est disponible en ligne [en cliquant ici](#)

Méthodologie | Les statistiques Altares de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales disposant d'un numéro SIREN (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un Tribunal de Commerce ou Judiciaire (ex TGI - TI).

Glossaire | La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal de Commerce ou Judiciaire. Cela ne recouvre donc ni les procédures amiables (mandat Adhoc ou conciliation) ni les suites d'ouverture (arrêt de plan ou conversion en liquidation).

À propos d'Altares - <https://www.altares.com/fr/blog/>

Altares est l'expert de la donnée d'entreprise, créateur de solutions de pilotage et d'indicateurs de la santé économique et extra-financière des entreprises et des organismes publics, au sein de leur écosystème.

Grâce à ses outils et ses informations, Altares aide les responsables des structures privées et publiques, de toute taille et de tout secteur d'activité, à prendre sereinement des décisions éclairées.

Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations sur les entreprises, Altares s'appuie sur une base de données mondiale de plus de 550 millions d'entités légales (dont 11 millions en France) pour aider les acteurs économiques à se développer durablement, en intégrant, entre autres, les enjeux essentiels de conformité et de RSE.

ANNEXE - Détail des défaillances d'entreprises au 1er trimestre 2024 dans les régions

Carte d'évolution des défaillances par région au 1^{er} trimestre 2024



La Corse et l'Île-de-France sont les deux régions les plus lourdement touchées avec des niveaux de défaillances en T1 au plus haut depuis plus de 20 ans.

L'Île-de-France accuse une augmentation de +30 % du nombre de défaillances d'entreprises (4 000). Trois départements franciliens sont particulièrement sous tension : les Yvelines (+53 %) ; le Val-de-Marne (+63 %) et la Seine-Saint-Denis (+58 %), un département encore très fortement sinistré en mars.

La Corse franchit nettement la barre des 100 défauts ce premier trimestre 2024 (122), en augmentation de 39 % par rapport au début d'année 2023. La Corse du Sud (+40 %) et la Haute-Corse (+37 %) s'inscrivent dans des tendances comparables, tandis que la Haute-Corse est bien plus sévèrement orientée sur le mois de mars.

À l'inverse, deux régions se démarquent par leur forte résistance : les Hauts-de-France (+6 %) et la Nouvelle-Aquitaine (+10 %).

Ces deux régions renouent avec des valeurs comparables à celles de début 2017.

En Hauts-de-France, plus de la moitié des 1 244 défauts sont concentrés dans le département du Nord qui contient la hausse à seulement +5 %. La Somme fait mieux (-5 %). L'Oise signe la moins bonne performance (+21 %).

En **Nouvelle-Aquitaine**, un gros tiers des défauts se concentre en **Gironde** qui accuse une dégradation de **+25 %**. Le **Lot-et-Garonne** et les **Landes** sont également **au-dessus de +20 %**. Mais c'est la **Charente-Maritime** qui présente l'évolution la plus lourde (**+34 %**). À l'inverse, la hausse est **sous les 10 %** dans les **Pyrénées-Atlantiques**, la **Charente** et les **Deux-Sèvres**.

Six régions contiennent la hausse des défauts sous la moyenne de 20 %.

En tête de celles-ci, la **Bourgogne Franche-Comté** (582 ; +11 %). Près de la moitié des défaillances se concentrent sur deux départements : la **Côte d'Or** (132 ; +23 %) et la **Saône-et-Loire** (124 ; +29 %). Mais la **Haute-Saône** enregistre une évolution plus forte (**+30 %**). Si le **Jura** stabilise le niveau de ses défaillances, le **Doux** (-3 %) et le **Territoire de Belfort** (-16 %) font encore mieux.

Le **Grand Est** (1 151 ; +12 %) présente des évolutions locales très contrastées. Les **Vosges** approchent **+60 %**, la **Meurthe-et-Moselle** et la **Meuse** sont au-delà de **+40 %**. À l'inverse Le **Bas-Rhin**, la **Moselle** et le **Haut-Rhin** tombent nettement sous les **+10 %**. L'**Aube** et la **Haute-Marne** font mieux avec un **recul d'environ 30 %**.

Les **Pays de la Loire** repassent au-dessus de 700 défauts (722 ; +14 %). Le **Maine-et-Loire** et la **Vendée** enregistrent des **hausse de plus de 20 %**. La **Loire-Atlantique** affiche **+10 %**. La **Mayenne** et la **Sarthe** sont **en-dessous**.

En **Bretagne**, 653 défaillances ont été enregistrées ce premier trimestre, en augmentation de 17 %. La dégradation est tirée par le **Morbihan** et l'**Ille-et-Vilaine** (**+30 %**).

Le **Centre Val-de-Loire** compte 588 défaillances d'entreprises (+18 %), un nombre au plus haut depuis début 2016 (607). Le **Loir-et-Cher** est plus lourdement affecté (**+68 %**), devant l'**Eure-et-Loir** (**+40 %**) et le **Loiret** (**+32 %**). L'**Indre** (**+14 %**) se situe sous la moyenne régionale. L'**Indre-et-Loire** (-8 %) et le **Cher** (-12 %) sont favorablement orientés.

L'**Occitanie** est en ligne avec la moyenne nationale, juste sous les 20 %, pour 1 573 défaillances. Trois départements affichent des augmentations au-delà de 30 % : le **Gard** (**+45 %**), les **Hautes-Pyrénées** (**+37 %**) et l'**Aveyron** (**+33 %**). L'**Hérault** et le **Tarn** se situent à **+25 %** et l'**Ariège** un peu en-dessous. Les autres départements contiennent la hausse sous les 20 % notamment la **Haute-Garonne** (**+17 %**). Quatre d'entre eux passent même **sous les 10 %** : L'**Aude**, les **Pyrénées-Orientales**, le **Tarn-et-Garonne** et le **Lot**.

Trois régions se situent entre +20 % et +25 %.

Provence-Alpes-Côte-d'Azur approche 1 800 défauts d'entreprises (1 784 ; +21 %), un nombre proche de celui observé début 2016. Le **Var** et les **Alpes-de-Haute-Provence** accusent une tendance sévère au-delà de **+ 50 %**. Les **Hautes-Alpes** et le **Vaucluse** se situent au-delà de 20 %. Les **Alpes-Maritimes** et les **Bouches-du-Rhône** proches de **10 %** tirent la performance régionale.

La **Normandie** compte 667 défaillances d'entreprises (+21 %). L'**Eure** contient l'augmentation sous **10 %** et l'**Orne** et la **Seine-Maritime** sous **20 %**. En revanche, la hausse dépasse **30 %** dans le **Calvados** et approche **+50 %** dans la **Manche**.

Auvergne-Rhône-Alpes franchit la barre des 2 100 défauts (2104 ; +24 %). Il s'agit d'un nombre au plus haut depuis début 2015 (2 214). Deux départements sont très sévèrement orientés, la **Haute Savoie** (**+61 %**) et l'**Allier** (**+55 %**). La **Haute-Loire**, le **Cantal**, la **Loire** et l'**Ain** se situent dans une fourchette de **+30 % à +40 %**. L'**Ardèche** et l'**Isère** sont autour de plus de 25 %. Le **Puy-de-Dôme** et le **Rhône** tombent sous **+ 20 %** et la **Savoie** **10 %**. La **Drôme** se distingue et parvient à stabiliser le nombre de ces défauts d'entreprises.